

MESURES «PÊCHE» : plan de gestion français de l'anguille, état d'avancement

Civelles



En application du règlement européen pour la reconstitution du stock d'anguille, la France a choisi de mettre en place un plan de gestion approuvé en 2010. Son objectif est d'agir à court et moyen termes sur les principaux facteurs anthropiques de mortalité de l'anguille tels que la pêche, le turbinage, le braconnage, les pollutions et les pertes d'habitat, en vue de stopper l'effondrement du stock.

Que dit le plan de gestion ?

L'objectif est de réduire la mortalité par pêche de l'anguille de 60 % en 2015 et d'augmenter la proportion des civelles pêchées réservées au repeuplement à 60 % en 2013. Ces mesures sont déclinées selon le contexte géographique et la catégorie de pêcheurs.

Qu'en est-il pour la prochaine saison de pêche 2012/2013 ?

Anguilles < 12 cm sur le domaine maritime et fluvial : les civelles arrivant dans l'estuaire

Pêcheurs professionnels

- Quota de capture pour 2012-2013 : domaine maritime : 7 480 kg sur le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arca-chon (dont 50 % pour la consommation et 50 % pour le repeuplement),

domaine fluvial : 1 020 kg sur le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arca-chon (dont 50 % pour la consommation et 50 % pour le repeuplement).

- Déclaration de capture obligatoire sous 48 h.
- Saison de pêche de 5 mois du 15.11.2012 au 15.04.2013 sans relèves et fin de pêche à l'atteinte des quotas même si la date de fermeture n'est pas atteinte.
- Régime d'autorisation avec nombre de pêcheurs contingenté.

Pêcheurs amateurs

- Pêche interdite.
- Utilisation prohibée de civelles, d'anguilles ou de chair d'anguille comme appât.

Anguilles jaunes sur le domaine maritime et fluvial : phase de colonisation et de croissance

Pêcheurs professionnels

- Saison de pêche de 5 mois, du mois de mai à août/septembre suivant les départements (dates fixées annuellement par arrêté).
- Régime d'autorisation avec nombre de pêcheurs contingenté.
- Déclaration de capture obligatoire.

Pêcheurs amateurs

- Saison de pêche de 5 mois, du mois de mai à août/septembre suivant les départements (dates fixées annuellement par arrêtés).
- Déclaration de capture obligatoire.
- Pêche de nuit interdite.
- Carte de pêche obligatoire (sauf domaine maritime).
- Nombre de pêcheurs aux engins contingenté.

Anguilles argentées sur le domaine maritime et fluvial : un retour en mer pour se reproduire

Pêcheurs professionnels et amateurs

- Pêche interdite

Au-delà des mesures «pêches», les autres facteurs anthropiques de mortalité de l'anguille sont pris en compte dans le plan de gestion comme les pollutions ou les pertes d'habitat par la présence de barrages. Des actions sont actuellement en cours avec un objectif de réduction de mortalité de 50 % d'ici 2015 et de 75 % d'ici 2018.

En 2012

- Nombre de pêcheurs professionnels maritimes en Poitou-Charentes : 133 (CRPME). Moins 40 % depuis 2008.
- Nombre de pêcheurs fluviaux : 10 (CRPME). Stable depuis 2008.
- Nombre de pêcheurs amateurs aux engins (licenciés) :
- Nombre de pêcheurs aux lignes :
- Évolution de depuis

UN CLIC, DES INFOS !

Pour retrouver toutes les informations concernant les poissons migrateurs des bassins Charente et Seudre rendez-vous sur le site de l'EPTB Charente : www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs



Avec le soutien financier de :



CONTACT

Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente 05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net
 François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr
 Éric Buard - CREA - 05 46 47 17 71 - creaa@wanadoo.fr



Et en partenariat avec :



Visite de Croin

à l'écoute des migrateurs

Charente et Seudre : entre mer et continent



CELLULE MIGRATEURS :
 - EPTB CHARENTE
 - GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES
 - CREA

NOUVEAUTÉS : un site internet dédié aux poissons migrateurs et une exposition itinérante

Dès son premier programme d'action en 2009, la Cellule Migrateurs a souhaité communiquer sur l'intérêt de la sauvegarde des poissons migrateurs auprès des spécialistes comme du grand public sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi communiquer ? Pour informer les partenaires et les acteurs de la gestion des milieux aquatiques de l'actualité, des actions entreprises et pour porter à connaissance l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion et à la préservation des poissons migrateurs. Mais communiquer c'est également éveiller la curiosité et sensibiliser le plus grand nombre afin que tous ensemble nous agissions pour leur sauvegarde.

Deux nouveaux outils ont été construits en 2012 : la mise en ligne sur internet du tableau de bord poissons migrateurs (cf. page 3), véritable outil d'information, de gestion et d'aide à la décision pour la sauvegarde de nos poissons migrateurs et une exposition itinérante.

Celle-ci a été réalisée avec l'aide de l'agence AGGELOS de Saintes. Elle est composée de 10 panneaux (80 x 195 cm portrait) présentant :

- la Cellule Migrateurs,
- les deux bassins versants (Charente et Seudre),

- les poissons migrateurs (anguilles, aloses, lamproies, salmonidés),
- la continuité écologique,
- les marais charentais.

L'exposition est mise à disposition des structures impliquées dans la sauvegarde, la gestion et la préservation du patrimoine que constituent les poissons migrateurs et plus largement nos milieux aquatiques. Elle pourra être sollicitée pour toutes les manifestations ou les événements du territoire, par les offices de tourisme, les administrations, les fédérations et associations de pêche, les collectivités, les associations...

Comment se la procurer ?

La réservation peut se faire directement sur le site internet de l'EPTB Charente ou en contactant les animateurs de la Cellule Migrateurs. Le prêt est gratuit et basé sur la signature d'une convention. Pensez à réserver l'exposition dès maintenant pour vos manifestations 2013.



Au sommaire...

- 2) LA COLONISATION DES ALOSES
- 3) LE TABLEAU DE BORD ET L'EXPOSITION ITINÉRANTE
- 4) LES MESURES PÊCHES DU PLAN DE GESTION ANGUILE

ACTU CELLULE MIGRATEURS

2012 est la première année du **deuxième programme d'actions** de la Cellule Migrateurs.

Les suivis biologiques prévus ont été réalisés : fronts de migration et suivi de l'activité de reproduction des aloses et des lamproies, station de comptage de Croin, fossés à poissons sur la Seudre... 34 % de l'activité ont été consacrés à ces suivis.

Une base de données des ouvrages du territoire intégrant les aménagements récents et les projets de restauration de la continuité écologique est actualisée chaque année par la Cellule Migrateurs. Cette base est issue du Référentiel des Obstacles à

l'Écoulements (<http://www.onema.fr/>). En complément des outils de communication (bulletin, exposition...), la Cellule Migrateurs a été sollicitée pour des **animations grand public et des interventions techniques ciblées** : Parc du Marais Poitevin, Grisam Anguilles, site grand public de la passe de Croin, Rencontres Migrateurs de Loire.

LA MIGRATION DES ALOSES SUR LA CHARENTE

La station de comptage de Crouin a été remise en service le 15 mars 2012. Le suivi des migrations a donc été possible cette année avec cependant une particularité : une crue est survenue fin avril / début mai et a impacté les migrations et la reproduction.

Il semble que cette crue ait favorisé les déplacements vers l'amont des poissons migrateurs en rendant les ouvrages franchissables plusieurs jours. Les chiffres obtenus à la station de comptage de Crouin sont donc des minimums. Le front de migration des aloses s'établit à Saint-Yrieix-sur-Charente (167 km de l'océan), soit le point le plus haut, observé depuis 2009. Le front de migration des lamproies marines s'établit au moulin de Vibrac (129 km de l'océan).

Cependant, les premières analyses statistiques des comptages n'ont pas permis d'établir de corrélation avec les facteurs environnementaux et physiques. Il est donc essentiel de continuer la collecte d'informations sur l'activité migratoire des aloses notamment en lien avec la gestion des barrages situés en aval (Saint-Savinien et Crouin). Les premiers essais d'estimation du stock reproducteur d'alooses ont été réalisés en croisant l'ensemble des données (fronts de migration, comptages à Crouin et suivi des reproductions).

L'EPTB Charente a accueilli Sammie Tallier pour un stage de Master 2 de 6 mois sur la caractérisation des populations d'alooses sur le bassin de la Charente. Le travail fourni a permis d'analyser l'ensemble des données relatives aux aloses sur le bassin, tant sur le plan de la migration que de la reproduction.

L'analyse des fronts de migration observés depuis 2009 permet de définir les capacités d'accueil du bassin. Les comptages d'alooses transitant par la passe à poissons de Crouin effectués en 2010 et 2012 viennent compléter les connaissances.

D'ors et déjà, une opportunité liée au programme Natura 2000 en mer nous a permis de fournir des cadavres d'alooses au MNHN et à l'INRA pour des analyses génétiques. Celles-ci devraient nous apporter une première piste de réflexion sur la répartition géographique des grandes aloses et aloses feintes.

Les résultats montrent, selon la méthode utilisée, de forts écarts. Ainsi, suivant les années, les calculs font état de 54 100 à 172 100 géniteurs d'alooses (grandes et feintes) qui auraient colonisé le bassin de la Charente. La poursuite des suivis de l'activité de reproduction et son optimisation (comptage automatique...) est donc essentielle et permettra d'obtenir des résultats plus précis. Enfin, la différenciation de l'aire de répartition des deux espèces dans les années à venir est indispensable pour affiner cette analyse et confirmer les résultats apportés par l'étude du suivi de la reproduction qui suggèrent que plus de 75 % des géniteurs sur l'aval de la Charente sont des aloses feintes.



Récupération de cadavres d'alooses

REPÈRES

Les passages à Crouin du 15 mars au 8 août 2012 : **5 761** aloses > **347** lamproies marines > **20** lamproies fluviatiles > **21** truites de mer > **1** saumon atlantique > **417** mulets.

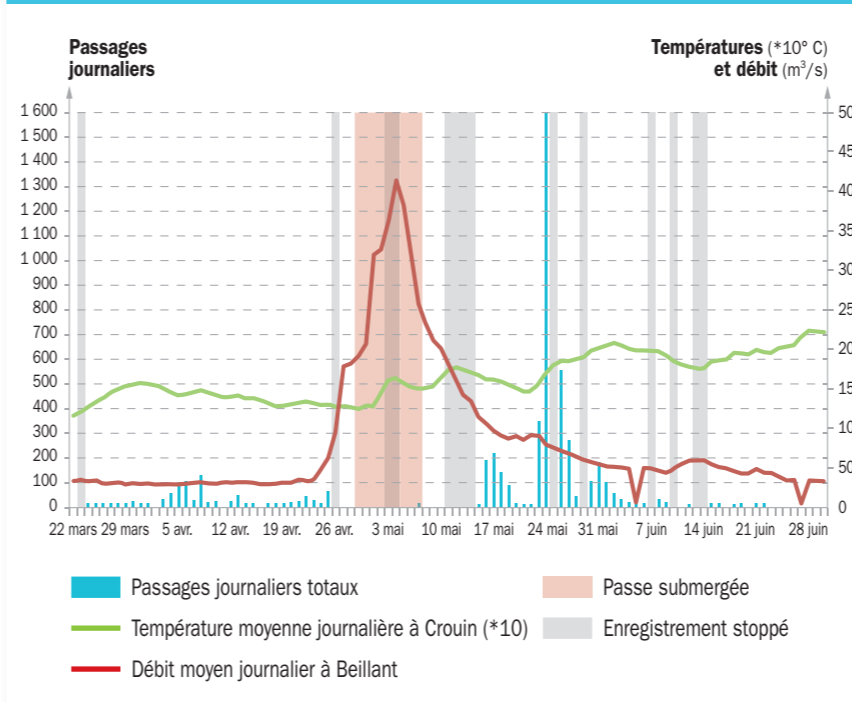
APERÇU

Les tableaux de bord poissons migrateurs : une réflexion commune !

En 2010, dans le cadre de la réalisation du tableau de bord grande alose du bassin Garonne-Dordogne par l'IRSTEA, une dynamique de réflexion sur la réalisation des tableaux de bord et des observatoires des poissons migrateurs en France a été lancée avec la participation de plusieurs structures (Cellule Migrateurs Charente Seudre, Logrami, Migado, Bretagne Grands Migrateurs...) et l'ONEMA. Les nombreux échanges ont permis de faire mûrir les tableaux de bord Charente et Seudre et d'arriver à un site internet cohérent avec les autres tableaux de bord français.

www.migrateurs-charenteseudre.fr ATTENTION : photo basse définition non exploitable en l'état

Passages d'alooses à la station de Crouin entre le 22 mars et le 28 juin en fonction du débit et de la température



LE SITE INTERNET DÉDIÉ AUX TABLEAUX DE BORD des poissons migrateurs

Les tableaux de bord sont destinés à présenter l'état des populations des poissons migrateurs sur les bassins Charente et Seudre. Ce sont des outils d'aide à la décision permettant de mettre en place des mesures de gestion pour restaurer les espèces et d'analyser le résultat des actions entreprises sur l'état des populations. Ils sont composés de variables (indicateurs ou descripteurs) décrivant la population (effectif en montaison, en reproduction...), les pressions (pêche) et le milieu (barrages, qualité de l'eau, débits...).

L'élaboration de ces tableaux a débuté en 2009. La mise en place de groupes de travail a permis la définition et le renseignement des premiers indicateurs (bulletin n° 5). Au printemps 2012, un prestataire de la Rochelle (La Petite Boîte) a été choisi et le site web est maintenant en ligne depuis le début du mois de décembre.

Actuellement, les tableaux de bord consultables sont :

- POUR LA SEUDRE :**
 - l'anguille
- POUR LA CHARENTE :**
 - l'anguille,
 - les aloses,
 - la lamproie marine

Pour le bassin de la Seudre, nous avons réalisé un tableau de bord uniquement pour l'anguille car les autres migrateurs fréquentent peu ce bassin. Pour le bassin de la Charente, les deux espèces d'alooses sont décrites dans le même tableau de bord car la distinction des zones de répartition entre grande alose et alose feinte n'est pas encore connue. Les tableaux de bord de la lamproie fluviatile, du saumon Atlantique et de la truite de mer seront élaborés dans un second temps.

Pour consulter les tableaux de bord, rendez vous au plus vite sur : www.migrateurs-charenteseudre.fr